

Valider le diplôme d'Aide-Soignant par la VAE

VAE AIDE SOIGNANT

Le CFPS vous propose une formation afin de faire valoir votre expérience en tant qu'aide soignant :

- La durée totale d'activité exigée est de 1 an en équivalent temps plein, **soit 1607 heures**.
- Seules les activités exercées au cours des 12 dernières années sont prises en compte.

Accompagnement des 24 heures - Module 70 h

Le livret 1 est à télécharger sur le site de l'ASP (www.vae.asp-public.fr).

Une fois la recevabilité accordée, nous interviendrons afin de vous aider à remplir le livret 2.

Contact auprès du secrétariat de la formation continue : 05.58.05.20.45.

CENTRE HOSPITALIER DE MONT DE MARSAN

Avenue Pierre de Coubertin BP 417
40024 Mont-de-Marsan Cedex

Tél. : (33) 05 58 05 10 10

Fax : (33) 05 58 05 10 01

Email : Contact

<http://www.ch-mt-marsan.fr/institut-de-formation-d-aide-soignant-ifas/valider-le-diplome-d-aide-soignant-par-la-vae-529.html>